

ayant échoué à ce stade, attendent le résultat d'un appel. Cette façon d'agir laisse peut-être à désirer sous certains rapports, mais nous avons jugé qu'il était indispensable d'accorder une permission générale au lieu d'empêcher ces gens de se trouver un emploi.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme certaines personnes n'ont pas atteint ce stade, qu'elles attendent même un an avant que leur demande ne soit étudiée et sont incapables de travailler durant cette période, le gouvernement songe-t-il à leur permettre de travailler jusqu'à ce que leur demande ait été étudiée?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est très rare que les candidats à cette étape, doivent attendre aussi longtemps que le laisse entendre le député. Je crois qu'il vaut mieux considérer ces cas individuellement au lieu d'établir une règle générale.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE BILL PERMANENT SUR L'ORDRE PUBLIC—LES ENTRETIENS AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice si on a donné instruction de rédiger un bill permanent sur l'ordre public, et si le ministre et ses adjoints discutent d'un tel bill avec les autorités de la province de Québec, ainsi que l'a déclaré le premier ministre de cette province.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du chef de l'opposition de ne pas avoir été ici à l'ouverture de la séance. Le ministère de la Justice étudie les mesures à prendre du point de vue parlementaire, ainsi que le premier ministre l'a déjà déclaré à la Chambre. Je n'ai pas eu d'entretiens avec la province de Québec à propos de ce genre de projet de loi ou de l'opportunité d'une telle mesure.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien entendu le ministre. A-t-il dit qu'il avait eu des discussions ou qu'il n'en avait pas eu?

L'hon. M. Turner: Je n'en ai pas eu.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre de la Justice peut-il alors expliquer pourquoi le premier ministre du Québec aurait dit que des discussions ont eu lieu?

M. l'Orateur: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a la parole pour une question supplémentaire.

QUÉBEC—L'INDEMNISATION DES BÉNÉFICIAIRES DE NON-LIEUX—LA QUESTION DES FICHES ANTHROPOMÉTRIQUES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a-t-il reçu une réponse à sa lettre à son homologue québécois au sujet de l'indemnisation des personnes qui ont été arrêtées puis

[L'hon. M. Lang.]

relâchées? Ces personnes seront-elles indemnisées pour la perte de leur emploi et le gouvernement fédéral en payera-t-il une partie?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit à la Chambre que j'allais écrire au Procureur général du Québec au sujet du renvoi des empreintes digitales. Je n'ai pas dit que j'allais communiquer directement par écrit avec lui au sujet de l'indemnisation. Ce que j'ai fait savoir à la Chambre, c'est que M. Choquette avait déclaré que les questions d'indemnisation étaient référées au Protecteur du peuple ou ombudsman du Québec, et que le Procureur général du Québec envisagerait les décisions à prendre après avoir étudié les recommandations de l'ombudsman dans des cas particuliers.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Avait-on pris les empreintes de plusieurs des personnes arrêtées mais non inculpées et si oui, en vertu de quelle autorité l'avait-on fait puisqu'aucune accusation n'était portée contre elles?

L'hon. M. Turner: J'ai déjà déclaré à la Chambre, monsieur l'Orateur, qu'en vertu de la loi sur l'identification des criminels, d'après notre interprétation, les empreintes digitales ne peuvent être prises que si la personne est inculpée. Lorsque j'étais solliciteur général suppléant, j'ai donné instruction à la GRC de renvoyer les empreintes digitales aux corps policiers dont elle les avait reçues, ce qui fut fait. Voilà tout ce que nous pouvons faire en tant qu'autorité fédérale. En réponse au député de Fundy-Royal, j'ai dit que je communiquerais avec le Procureur général du Québec pour l'informer officiellement des mesures que nous avons prises ainsi que de l'opinion du Parlement. Jusqu'ici, je n'ai pas reçu de réponse.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): En vertu de quelle autorité avaient-elles été prises en premier lieu?

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC L'ALLEMAGNE DE L'OUEST SUR LA RÉCIPROCITÉ DES PRESTATIONS DE PENSION

M. Keith Hymmen (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand prévoit-il la fin des négociations et la signature d'un accord entre le gouvernement canadien et celui de l'Allemagne de l'Ouest au sujet de la réciprocité de prestations de pension?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous comptons que la délégation allemande viendra au Canada à la fin de mars et qu'on réglera l'affaire et signera l'accord à cette occasion.